



DROIT DE LA CONCURRENCE

Actualité du droit de la concurrence

Objectif

Le droit de la concurrence est aujourd'hui une matière incontournable du droit des affaires. D'abord, parce que, quel que soit le domaine d'activité économique ou juridique, les entreprises sont susceptibles d'y faire face : rédactions d'actes juridiques et de clauses, action d'un concurrent mécontent, pratique anticoncurrentielle à grande échelle qui ouvre la voie d'une indemnisation des victimes, rupture brutale d'un contrat, etc. Le contentieux concerne bien sûr les grandes entreprises (accusation d'abus de position dominantes, risque à anticiper en cas de rapprochement d'entreprises...) mais le droit de la concurrence peut aussi être une arme pour les PME. Si l'on ajoute à cela le fait que les entreprises qui, aujourd'hui opèrent par le biais des plateformes et font du commerce en ligne, sont plus ou moins directement concernées par les règles générales ou spéciales de concurrence, il apparaît difficile d'échapper à l'emprise de ce dernier. Ensuite, parce que, par de nombreux aspects, le droit de la concurrence revêt des aspects répressifs qui ne peuvent être négligés. Le montant des amendes encourues est souvent très élevé. L'élaboration de stratégies d'anticipation des risques devient indispensable, notamment avec les procédures de clémence, qui obligent les entreprises à prévoir des « plans d'urgence » en cas de découverte d'une infraction... Plus généralement, la nature d'ordre public du droit de la concurrence doit conduire à la prudence: même dans l'optique d'un simple contentieux contractuel, l'annulation des clauses ou des contrats peut survenir en cas de violation de ces règles. Tels sont les objectifs de ce séminaire e-learning de 5 heures de formation.

Programme détaillé

Partie 1 : Maîtriser les aspects de droit des marchés concurrentiels

- Faire le point sur le droit des concentrations (nouvelles lignes directrices de l'Autorité de la concurrence du 23 juillet 2020, panorama de jurisprudence, les suites de l'affaire Alstom-Siemens)
- Faire le point sur le droit antitrust (pratiques anticoncurrentielles)

Partie 2 : Faire le point sur le droit "contractuel" et "délictuel" de la concurrence

- Faire le point sur la concurrence déloyale
- Panorama des pratiques déloyales entre entreprises
- Rapide actualité des clauses sensibles : clause de non-concurrence, exclusivité, etc.
- Faire le point sur le Règlement (UE) 2019/1150 du 20 juin 2019



Formation animée par
Jean-Christophe Roda

Professeur agrégé
Université Jean Moulin
Lyon 3

Tarif : 350 €



Période
Du 24 novembre 2020 au
30 novembre 2021



Durée
5 heures de formation



Public
Avocats, Juristes,
Secteur public



Niveau
Spécialisation



Formation
E-learning



Thèmes abordés :
Droit de la concurrence ;
droit des concentrations ;
restrictions verticales ;
concurrence déloyale ;
clause de non-concurrence





DROIT DE LA CONCURRENCE

Actualité du droit de la concurrence

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **350€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours

calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.

